



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 21 mai 2025

Le rapport d'observations définitives concernant le contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Poisy (Haute-Savoie) pour les exercices 2019 et suivants a été mis en ligne sur le site de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes.

[Consulter le rapport](#)

Située à cinq kilomètres à l'ouest d'Annecy et membre de la communauté d'agglomération du Grand Annecy, la commune accueille un peu moins de 9 000 habitants. Au 31 décembre 2023, elle disposait d'un budget de fonctionnement de 9,7 M € et employait 109 agents (exprimés en équivalents temps plein travaillé).

Au cours de la période 2019 à 2023, la situation financière de la commune est redevenue saine mais sa trésorerie à la fin de l'exercice 2023 était insuffisante. En effet, en choisissant de financer un ambitieux programme d'investissements par ses fonds propres et en limitant le recours à l'emprunt, la commune a amélioré sa capacité de désendettement mais a fortement dégradé son fonds de roulement et sa trésorerie en 2022 et 2023. Elle termine l'année 2023 avec une trésorerie de 283 k€ représentant moins de 14 jours de charges courantes, alors que ce nombre doit s'établir entre 30 et 90 jours.

Suite à un audit organisationnel en date de 2021 la commune a renforcé et professionnalisé ses services pour faire face au développement de sa population et de ses services publics. Elle a ainsi procédé au recrutement de 17 agents entre 2021 et 2023.

Toutefois, les irrégularités relevées par la chambre dans la gestion communale suggèrent une nécessaire professionnalisation des fonctions supports : ressources humaines, commande publique et finances.

Ainsi la chambre recommande à la commune de mettre fin aux nombreuses irrégularités relevées pour le recrutement et le renouvellement des agents contractuels sur emplois permanents, de se mettre en conformité avec la réglementation en matière d'heures supplémentaires et d'astreintes et de mettre fin au versement de la prime dite de 13<sup>ème</sup> mois.

Les autres recommandations portent sur la nécessité de se doter d'une nomenclature des achats afin de mettre en place un recensement des besoins par catégories d'achat associé à un contrôle de la computation des seuils et d'améliorer les prévisions budgétaires.

**CONTACTS PRESSE :**

Jean-Marc Daniele, tél. : 04 27 01 24 50

Magistrat chargé de la communication et des relations avec les médias

[jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr](mailto:jean-marc.daniele@crtc.ccomptes.fr)

Céline Lazzaroni, tél. : 04 72 60 12 51

Service de la documentation et de la communication

[celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr](mailto:celine.lazzaroni@crtc.ccomptes.fr)

 [@crc\\_ara](#)